



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020**

JCB

GREFFIER

Paul

MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **QUATORZIÈME** jour du mois d'**AVRIL** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

**SONT TOUS PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Étant donné l'arrêt ministériel suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, la présente assemblée s'est tenue à huis clos. Il n'y a donc personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

**2.0**

**2020-04-9179**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**3.01**

**2020-04-9180**

**Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et du 19 mars 2020 (3.1)**

*Il est proposé par Frances Bonenfant*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 19 mars 2020 soient acceptés tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**3.02**

**Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.02)**

Aucun sujet ou question n'est apporté au directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

**3.03**

**Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.03)**

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020**

JCB

GREFFIER

*Paul*

MAIRE

4.0

**RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)**

4.01

**Rapport des délégations de pouvoir (4.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de février 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	10 203,06 \$
Jean-Charles Bellemare :	555,90 \$

4.02

**Rapport des revenus et des dépenses (4.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020, lequel est joint à la présente.

4.03

**Rapport d'activités (4.03)**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois d'avril 2020.

5.0

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (5.0)**

5.01

**Comptes payés et à payer (5.01)**

2020-04-9181

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en mars 2020 :	193 692,33 \$
Comptes à payer en avril 2020 :	113 856,50 \$

**ADOPTÉE**

5.02

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (5.02)**

**Note :**

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales, pour les années 2018 et celles précédentes, mise à jour en date du 31 mars 2020, jointe à la présente.

5.03

**Emprunts 2010-133, 2010-134 et 2018-207 : corrections des montants à emprunter (5.03)**

2020-04-9182

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020

JCB  
GREFFIER

*[Signature]*  
MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Ville de Stanstead modifie les règlements identifiés à l'annexe :

1. Par le remplacement des montants de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la Ville de Stanstead informe le ministère des Affaires municipales et l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

**QUE** la Ville de Stanstead demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe ;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**5.04**  
**2020-04-9183**

**Demande de financements temporaires à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog dans le cadre des règlements d'emprunt numéro 2019-06 visant le projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de Rock Island (5.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement no 2019-06 décrétait un emprunt de 6 266 136,25\$ pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de Rock Island;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville entreprendra, une fois les travaux les démarches nécessaires auprès du MAMH pour son financement;

**CONSIDÉRANT QU'**entre temps, il est nécessaire de demander un financement temporaire à une institution financière pour ce projet;

***Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil demande à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog un premier financement temporaire d'un montant de 6 266 136,25 \$ en ce qui a trait le règlement no 2019-06 ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020**

JCB

GREFFIER

MAIRE

QUE le conseil autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la trésorière, ou en son absence le directeur général, à signer les contrats de financement temporaires avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

5.05  
2020-04-9184

**Registre des entreprises : mise à jour des administrateurs (5.05)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un numéro d'entreprise (8831846090) auprès du Registraire des entreprises du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'à l'heure actuelle, les administrateurs sont Mmes Karine Duhamel, directrice générale et Line Provencher, trésorière ainsi que M Philippe Dutil, maire ;

CONSIDÉRANT QUE Mmes Duhamel et Provencher ne sont plus à l'emploi de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Duhamel est remplacée par M. Jean-Charles Bellemare, directeur général et que Mme Provencher est remplacée par Mme Chantal Charest, trésorière ;

CONSIDÉRANT QU'il serait donc important de signifier au Registraire des entreprises du Québec du changement d'administrateurs requis ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent le changement d'administrateurs de l'entreprise numéro 8831846090 au Registraire des entreprises du Québec ;

QUE Mmes Karine Duhamel et Line Provencher soient retirées de la liste des administrateurs et qu'elles soient remplacées par M. Jean-Charles Bellemare et Chantal Charest ;

QUE M Philippe Dutil, maire, soit autorisé à signer la demande de changement d'administrateur, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

5.06  
2020-04-9185

**Clicsécur entreprises : mise à jour des responsables (5.06)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un numéro d'entreprise (8831846090) auprès du Registraire des entreprises du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'interface gouvernementale pour l'inscription et la gestion de ladite entreprise est ClicSÉQR Entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la personne autorisée aux transactions électroniques de l'entreprise auprès de ClicSÉQR est Jean-Charles Bellemare, directeur général ;

CONSIDÉRANT QUE la représentante qui est cependant autorisée à la gestion du dossier d'entreprise de la Ville de Stanstead auprès de ClicSÉQR est Mme Line Provencher ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020**

*SCB*

GREFFIER

*PLO*

MAIRE

**CONSIDÉRANT QUE** les deux personnes responsables de la gestion du dossier d'entreprise de la Ville de Stanstead auprès de ClicSÉQUR sont Mme Véronique Blouin et M Guillaume Labbé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ni Mmes Provencher et Blouin, ni M Labbé, ne sont à l'emploi de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait donc important de signifier à Entreprises Québec du changement des personnes autorisées et responsables de la gestion du dossier d'entreprise de la Ville de Stanstead auprès de ClicSÉQUR Entreprises ;

*Il est proposé par Hélène Hamel  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent le changement de la personne autorisée et des personnes responsables de la gestion du dossier de l'entreprise numéro 8831846090 au ClicSÉQUR Entreprises ;

**QUE** Mme Line Provencher soit retirée comme personne responsable de la gestion du dossier d'entreprise et qu'elle soit remplacée par M Jean-Charles Bellemare, directeur général ;

**QUE** Mme Chantal Charest soit nommée responsable de la gestion du dossier d'entreprise auprès de ClicSÉQUR ;

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire, M Philippe Dutil, M Jean-Charles Bellemare, directeur général et Mme Chantal Charest, trésorière, à signer les documents nécessaires au changement de noms, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**Renouvellement des assurances collectives (5.07)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead offre une assurance collective à ses employés ;

**CONSIDÉRANT QU'**elle contribue à la hauteur de 63 % du coût de ces assurances ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat, présentement avec La Capitale Assurances vient à échéance au 1<sup>er</sup> mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead emploie les services du courtier Jocelyn Guimond ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce dernier a avisé la direction générale pour l'informer des intentions de La Capitale de hausser le coût des cotisations de plus de 17 % pour le renouvellement prévu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de ce dernier de demander des offres de services à d'autres assureurs afin de s'assurer d'avoir une couverture adéquate à un prix raisonnable ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service des Assurances Desjardins qui offre une couverture similaire à celle de La Capitale, mais à un coût de plus de 16 % plus bas, et ce, pour une période de 24 mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de M Guimond et de la direction générale d'accepter l'offre de services des Assurances Desjardins ;

**5.07**  
**2020-04-9186**





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020

JCB  
GREFFIER  
RL  
MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de services des Assurances Desjardins pour l'assurance collective des employés de la Ville de Stanstead pour un montant de 5 042,57 \$, taxes incluses, pour une période de 24 mois ;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**

6.0

**LÉGISLATION (6.0)**

6.01

**6.01 Abrogation du « Règlement no 2019-08 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » - Avis de motion**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Paul Stuart que lors d'une prochaine séance de ce conseil, prévue le lundi 11 mai 2020, le règlement no. 2019-08 intitulé « Règlement no 2019-08 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2020 » sera abrogé.

L'article 9.2 sur les intérêts à payer lorsque le paiement des taxes dues n'est pas fait selon l'échéance prévue à l'article 9.1 est retiré.

**DÉPÔT** du projet de règlement abrogé en Annexe est fait par le conseiller Paul Stuart conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

6.02

2020-04-9187

**Report des taux d'intérêt pour le défaut de paiement des taxes municipales (6.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement 2019-08 de la Ville de Stanstead, les citoyens peuvent payer l'entièreté du solde de leurs taxes municipales en un maximum de 4 versements ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 4 dates de versements sont, pour l'année 2020, les 18 mars, 20 mai, 15 juillet et 16 septembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce règlement, les citoyens qui omettent de faire un des versements à la date prévue se voient imposer un taux d'intérêt de 15% annuellement ;

**CONSIDÉRANT QU'**une pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) court à l'heure actuelle et que gouvernement provincial a décréter l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la province ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce décret, seuls les entreprises et organismes fournissant un service essentiel sont autorisés à poursuivre leurs activités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces mesures ont un impact important sur l'activité économique de toute la province et, conséquemment, sur la capacité de payer des citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent offrir un répit à leurs citoyens en repoussant la date à partir de laquelle les pénalités et les intérêts débiteront à concourir advenant le non-paiement d'un versement de taxes dues ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020

JCB

GREFFIER

*pl*

MAIRE

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 avril 2020 afin d'abroger le règlement 2019-08 en retirant l'article 9.2 visant l'imposition du taux d'intérêt pour le non-paiement d'un versement dû ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead souhaitent adopter une résolution sans tarder afin de clarifier la situation avant la fin de l'état d'urgence sanitaire ;

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead imposent un moratoire sur les pénalités et les intérêts qui pourraient concourir par le non-paiement du versement de taxes dues au 20 mai 2020 ;

QUE les membres du conseil municipal demandent tout de même aux citoyens qui peuvent le faire d'effectuer le paiement dû au 11 mai prochain afin de permettre à la Ville d'avoir les liquidités nécessaires au fonctionnement de l'appareil municipal.

**ADOPTÉE**

7.0

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (7.0)**

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

8.0

**TRAVAUX PUBLICS (8.0)**

8.01

2020-04-9188

**Appel d'offres : achat d'un chargeur neuf ou usagé (8.01)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead désire se procurer un neuf ou chargeur usagé pour le département de travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'après estimation, les coûts anticipés dépassent le seuil maximal et que l'appel d'offres doit se faire de façon publique, sur SEAO ;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître de voirie a préparé le document d'appel d'offres et que les membres du conseil municipal s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal acceptent d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un chargeur neuf ou usagé.

**ADOPTÉE**

8.02

2020-04-9189

**Appel d'offres : achat d'un tracteur neuf ou usagé (8.02)**

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics de la Ville de Stanstead veut se procurer un tracteur neuf ou usagé ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020

JCB

GREFFIER

P.O.

MAIRE

**CONSIDÉRANT QU'**après estimation, les coûts anticipés dépassent le seuil maximal et que l'appel d'offres doit se faire de façon publique, sur SEAO ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaître de voirie a préparé le document d'appel d'offres et que les membres du conseil municipal s'en montrent satisfaits ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent d'aller en appel d'offres pour l'achat d'un tracteur neuf ou usagé.

**ADOPTÉE**

9.0

**HYGIÈNE DU MILIEU (9.0)**

Le directeur général fait un court sommaire du dossier de l'usine d'épuration de Rock Island.

10.0

**LOISIRS ET CULTURE (10.0)**

10.01

**Rapport d'activités**

Le directeur général fait la lecture du rapport d'activités en loisirs pour le mois de mars 2020.

10.02

**Compte-rendu : Rencontre du comité MADA**

Le directeur général informe les membres du conseil des derniers développements en ce qui concerne la politique MADA, notamment la réception du montant de 946 \$ à titre de dernier versement du ministère de la Famille dans le cadre du projet d'élaboration de la politique.

11.0

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (11.0)**

11.01

**Dépôt de la liste des permis émis – mars 2020**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de mars 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.

12.0

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (12.0)**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de mars 2020.

13.0

**VARIA (13.0)**

Les conseillers remercient chaleureusement la direction générale ainsi que toute l'équipe de l'hôtel de ville pour leur travail et leur proactivité suite aux différentes mesures mises en place afin de répondre aux exigences gouvernementales durant la pandémie de COVID-19. On souligne spécifiquement le travail exemplaire de Mme Rachel Burnham Connolly, particulièrement en ce qui a trait à l'animation de la page Facebook de la Ville. Le directeur général remercie les élus pour leurs bons mots et promet de transmettre les mots de félicitations à Mme Burnham Connolly.

La conseillère Hélène Hamel souligne le travail du Centre d'actions bénévoles de Stanstead, qui ont su reprendre et poursuivre des initiatives communautaires importantes malgré la pandémie.





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020

*JCB*  
GREFFIER

*PD*  
MAIRE

14.0

**POINTS EN SUSPENS (14.0)**

Aucun point n'est en suspens.

15.0

2020-04-9190

**LEVÉE DE LA SÉANCE (15.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*


*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 50.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*



**Philippe Dutil,**  
Maire

  
**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier